



# 2<sup>ème</sup> rencontre des acteurs de la conservation et de la valorisation

## Ressources Phytogénétiques

Espèces cultivées et apparentées sauvages

**22 et 23 juin 2023**

**Angers**

## Allocutions officielles d'ouverture

*M. Dominique VOLLET* – Directeur adjoint de l'Institut Agro Rennes-Angers

Dominique VOLLET a indiqué être très heureux d'accueillir, au sein de l'Institut Agro Rennes-Angers, cette deuxième rencontre des acteurs et a souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants.

L'Institut Agro est composé de trois écoles internes : Montpellier, Dijon, Rennes-Angers, hébergeant 350 cadres scientifiques et regroupant 4500 étudiants répartis sur 6 campus. Au niveau de l'Institut Agro Rennes-Angers, chaque campus a une orientation spécifique, l'horticulture et le paysage pour Angers et l'agroalimentaire et l'agronomie pour Rennes.

L'Institut Agro a développé un [plan stratégique 2030](#) en 5 axes :

- 1- Expérience étudiante
- 2- Transitions
- 3- Partenariats pour l'action - La fondation et les alumni de l'Institut Agro
- 4- Internationalisation
- 5- Établissement exemplaire et responsable

L'Établissement s'intéresse à la diversité des filières en lien avec le végétal. Il est intégré dans différentes UMR : l'IRHS à Angers, l'IGEPP à Rennes et AGAP à Montpellier.

Différents dispositifs expérimentaux ont également été mis en place au niveau de l'Institut Agro dont des serres Phénotic et des vergers maraîchers. L'Établissement œuvre pour développer des liens avec les acteurs professionnels et différentes composantes de la société. Au niveau local, l'Institut Agro a développé un jardin partagé, s'implique dans la sélection participative et développe des partenariats avec des acteurs nationaux et internationaux.

Les rencontres des acteurs de la conservation et la valorisation des ressources phylogénétiques sont bien insérées dans le projet de l'Institut qui gère notamment sur Angers le CRB *Carpia* (Carotte et autres *Apiacées* légumières). La diversité cultivée et apparentées sauvages fait partie de l'un des 17 objectifs de développement durable mis en œuvre par l'ONU. Les CRB conservant et diffusant des ressources génétiques contribuent à une qualité de partenariat aux côtés des professionnels pour œuvrer ensemble au développement de l'agroécologie et de la souveraineté alimentaire. Ce sujet est d'importance pour l'Institut Agro, Dominique VOLLET a d'ailleurs récemment publié, le 6 juin 2023, une tribune dans le journal Le Monde intitulé « [L'agroécologie ne doit plus être une option mais une urgence](#) ».

Il a remercié une nouvelle fois les participants et leur a souhaités des rencontres riches de partage d'expériences.

*M. Alain TRIDON* – Directeur général du Groupement d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES)

La diversité cultivée et des apparentées sauvages répond à des attentes sociétales, notamment sur le changement climatique et a, de plus, une valeur patrimoniale. Le ministère chargé de l'Agriculture a confié en 2016 au GEVES un rôle particulier : la coordination nationale des ressources phylogénétiques (RPG).

Toutefois, cet engagement au GEVES a été bien antérieur avec la gestion de réseaux public-privé notamment. Les RPG sont dans l'ADN du GEVES qui a des missions allant des RPG jusqu'au contrôle qualité des productions.

La préservation des RPG figure clairement dans les cinq axes stratégiques de [l'ambition 2030](#) du GEVES qui a été adoptée en 2020 par son Conseil d'administration :

- 1- Innover en matière d'évaluation de variétés, semences et plants au service de la transition agroécologique
- 2- Conforter une expertise indépendante et fiable
- 3- Promouvoir l'inscription des variétés, l'évaluation de la qualité des semences et plants, la protection par le certificat d'obtention végétale et la préservation des ressources phytogénétiques
- 4- Les agents au cœur du GEVES
- 5- Renforcer l'efficacité, la durabilité et l'exemplarité du GEVES

Le GEVES est un acteur de la conservation des ressources phytogénétiques. En premier lieu, pour mener à bien ses missions d'évaluation, il gère des collections de référence de variétés opposables dans le cadre des examens de Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité (DHS) conduit pour l'inscription au Catalogue officiel ou la protection intellectuelle. Mais le GEVES est également pilote de 4 réseaux de coopération public-privé : chicorée, *Cynara*, haricot et oignon et participe en tant que membre aux réseaux carotte et autres *Apiacées* légumières et *Lactuca*. Il gère également une collection orpheline de lentille avec le concours financier du ministère chargé de l'Agriculture.

Le ministère a également mis en place la quinzième section du Comité technique permanent de la Sélection (CTPS) des plantes cultivées, dédiée à la conservation des ressources phytogénétiques dont le secrétariat est assuré par le GEVES et dont le nouveau président est Patrick FALCONE.

Le GEVES est également un des fondateurs du Fonds de dotation pour la préservation de la biodiversité cultivée et a largement participé à la gestion de ce Fonds.

Enfin, Alain TRIDON a remercié l'Institut Agro Rennes-Angers et son directeur adjoint Dominique VOLLET pour l'accueil de ces rencontres des acteurs, qui prend tout son sens au regard du lien qui peut exister autour de la collection *Hydrangea* entre l'Institut, la ville d'Angers et le GEVES.

**M. Marc FESNEAU** – Ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire

Mariem OMRANI représentante du ministère chargé de l'Agriculture indique que le Ministre Marc FESNEAU aurait souhaité être présent pour ouvrir cette journée marquant les deuxièmes rencontres des acteurs des ressources phytogénétiques mais son agenda ne lui a pas permis d'être là physiquement.

Il adresse son plein soutien aux acteurs pour leurs actions œuvrant pour la préservation des ressources génétiques des espèces cultivées et de leurs apparentées sauvages. Ces ressources forment un vivier de biodiversité dont la conservation et l'utilisation durables sont primordiales pour mener les chantiers majeurs de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique des systèmes de production, mais aussi pour sécuriser la souveraineté alimentaire de la France.

La France est fortement engagée puisqu'elle a signé et ratifié les trois instruments internationaux que sont la Convention sur la diversité biologique, le Protocole de Nagoya, et le TIRPAA, traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, instrument spécifique au domaine végétal. La participation à ce dernier se traduit par le partage et la mise à disposition de la collection nationale à l'international pour les espèces relevant du fonctionnement du TIRPAA. La France a versé à ce jour 11 collections regroupant près de 4 440 accessions au Traité.

La préservation des ressources ne se réduit pas seulement à la mise à disposition au niveau international. La caractérisation et la valorisation de ces ressources sont essentielles pour qu'elles puissent bénéficier à l'agriculture et à sa durabilité. Un fonds de soutien du ministère y contribue, et une très bonne dynamique collective est en place. En effet, ceci ne pourrait s'accomplir sans le travail quotidien des gestionnaires de collection. Le ministre salue notamment l'effort des réseaux publics-privés de coopération « céréales à paille », « carotte et autres *Daucus* » et « pomme de terre » qui ont contribué au dernier versement que la France a effectué au TIRPAA, en marge de sa session en septembre dernier. Il remercie également les équipes de la Structure de coordination nationale au GEVES, en appui de son ministère dans le soutien et la coordination aux acteurs et à la sauvegarde des collections menacées.

Malgré toutes ces actions menées ensemble ces dernières années, il reste encore beaucoup à faire : des collections sont encore menacées, de nombreuses identifications et caractérisations de ressources sont en attente. Des travaux sont à mener pour sécuriser les collections en termes d'enjeux sanitaires, climatiques et financiers. A ce titre, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) du ministère a conduit une mission d'expertise dont les conclusions seront publiées prochainement. Ainsi, pour donner suite à ses recommandations, un travail de réflexion sera lancé avant la fin de l'année afin de coconstruire d'ici fin 2024 une stratégie nationale pour les ressources phylogénétiques.

Le ministre a conclu en remerciant les participants et en leur souhaitant de riches échanges et partages d'expériences.

## Ressources phylogénétiques en France : état des lieux

*Audrey DIDIER – Coordinatrice nationale*

Afin d'établir la contribution française au [troisième rapport sur l'état des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde](#) de la Commission pour les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CRGAA), une enquête nationale a été réalisée pour établir le bilan des actions mises en œuvre en France pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques (RPG) durant la période 2014-2019. Les éléments recueillis apportent un éclairage sur la richesse des ressources en collection et sur les actions menées en faveur de leur préservation, mais aussi sur le chemin qu'il reste à parcourir pour fédérer les acteurs engagés dans la conservation et la valorisation des RPG à toutes les échelles.

La [présentation donnée](#) s'est concentrée sur le panorama des acteurs identifiés lors de ce bilan. L'ensemble des informations compilées, sur les acteurs et les actions, sont accessibles dans le document de synthèse paru en juin 2023 : [La biodiversité cultivée en France - Regard](#)

[sur les actions menées en France pour la conservation et la valorisation des ressources phytogénétiques entre 2014 et 2019.](#)

**Temps d'échanges :**

La particularité du système français

L'organisation française en réseau est assez spécifique. Au niveau européen, de nombreux pays se sont organisés autour de banques de ressources génétiques centralisées tels que les Pays-Bas ou l'Allemagne. Les pays nordiques ont mis en place un système intéressant de structuration des collections entre les différents pays (Norvège, Suède, Finlande, Danemark et les pays baltes) avec un système d'information unique géré par la Nordic Genebank. Certains pays ont également mis en place des politiques publiques qui obligent les gestionnaires recevant des fonds publics à déclarer les ressources qu'ils conservent. Ces structurations facilitent l'identification des ressources conservées et des structures qui les maintiennent notamment les structures publiques. Toutefois, en dehors de ces centres institutionnels, il y a peu de visibilité dans ces pays sur les autres acteurs impliqués dans la conservation des ressources génétiques. La force du système français réside dans sa diversité d'acteurs, de regards et d'objectifs.

Un besoin de structuration des acteurs et des actions

*Intervention de la salle* : Il est nécessaire de structurer et d'organiser la conservation au vu de la diversité des acteurs présentés qui ont des visions et des intérêts différents. Leur mise en réseau est importante aussi bien pour la mutualisation d'expériences et d'expertises que pour permettre une identification des acteurs impliqués dans la conservation et faciliter l'accès aux ressources qu'ils conservent. La coordination nationale a un rôle primordial à jouer dans cette structuration.

*Intervenant* : C'est bien dans cet objectif que des actions sont menées pour œuvrer à la relance de certains réseaux en dormance, notamment sur les espèces fruitières.

*Intervention de la salle* : Les agriculteurs sont absents du panorama présenté, il serait pourtant important de les mobiliser pour qu'ils participent dans la conservation des RPG notamment les agriculteurs impliqués dans la production de semences, même si leur nombre diminue par les départs à la retraite. Cette menace pose question sur les possibilités de multiplier les semences.

*Intervenant* : Leur absence de mobilisation, dans ce tour d'horizon, peut s'expliquer par l'envoi d'un questionnaire unique à diffusion large jugé complexe par les acteurs. La réalisation d'entretiens semi-dirigés aurait peut-être facilité leur participation. Quant à savoir comment mobiliser plus les agriculteurs à la conservation des ressources phytogénétiques, la question demeure sans réponses aujourd'hui.

Une visibilité qui fait défaut

*Intervention de la salle* : Aux niveaux national et international, le système français manque de visibilité. Il est difficile de savoir à qui s'adresser pour accéder aux ressources d'une espèce et avoir la liste des ressources présentes en collection.

*Intervenant* : La reconnaissance officielle des gestionnaires de collection(s) vise à améliorer la visibilité des acteurs impliqués et c'est tout l'enjeu de la Collection Nationale de mettre en avant les ressources d'importance pour la France accessibles à la diffusion.

### Une volonté politique et des financements à renforcer

*Intervention de la salle :* La conservation des ressources phylogénétiques souffre de financements qui se veulent trop faibles pour garantir le maintien, dans de bonnes conditions, des collections. Pour cela, il y a un réel besoin de l'appui des ministères de l'environnement et de l'Agriculture afin de trouver des financements conséquents. Ce travail de conservation et de caractérisation nécessite parfois de gros travaux avec des moyens qui sont aujourd'hui très limités, notamment en ce qui concerne l'identification des variétés anciennes collectées et gérées par les acteurs. Il faudrait que les pouvoirs publics identifient bien ce qu'est la biodiversité domestique ce qui, à l'heure actuelle, semble difficile aux vues de leur engagement et des moyens alloués aux ressources phylogénétiques. A ce titre, il y a un réel besoin que les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement s'accordent sur cette définition. Cette harmonisation permettrait d'optimiser la gestion et l'identification de la diversité dans son ensemble.

Parmi les possibilités de financement, il faudrait également solliciter les collectivités régionales qui gèrent notamment les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) définies dans le cadre de la Politique agricole commune. Il y a quelques années, des financements étaient possibles par les régions pour la préservation de la diversité végétale à travers les MAEC, mais un défaut de mise en œuvre a conduit à leurs suppressions pour la partie végétale alors qu'elles ont été maintenues pour les ressources génétiques animales. Actuellement, les financements disponibles viennent du fonds du soutien du ministère et du Fonds de dotation dont SEMAE est le principal donateur, à ce jour. Il y a des possibilités de diversifier les ressources notamment en mobilisant les fonds européens.

*Représentante du ministère :* Le ministère chargé de l'Agriculture est bien conscient des difficultés financières rencontrées par les gestionnaires et rappelle l'annonce du Ministre en introduction de cette journée sur la définition d'une stratégie nationale d'ici fin 2024. S'ils sont conscients des enjeux, ils tiennent à rappeler que l'état ne peut pas être le seul à financer. Cela nécessite une approche intégrative et commune entre le ministère chargé de l'Agriculture, celui chargé de l'environnement et les collectivités territoriales. L'atelier prévu dans l'après-midi sur les financements sera probablement également très intéressant pour identifier des pistes de diversification.

## La démarche nationale : actions développées et travaux en cours

*Audrey DIDIER – Coordinatrice nationale*

Le ministère chargé de l'Agriculture a mis en œuvre deux actions réglementaires pour (i) valoriser le travail des gestionnaires par la [reconnaissance officielle des gestionnaires de collections de ressources phylogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation](#) et (ii) identifier les ressources d'importance pour la France dans la [Collection Nationale](#). Le suivi de cette démarche a été confié à la [Section du Comité technique](#) permanent de la Sélection dédiée à la conservation des « Ressources phylogénétiques ».

Un bilan des [acteurs ayant souhaité s'impliquer dans la démarche](#) depuis 2018 pour la reconnaissance officielle et depuis 2019 pour le versement de ressources dans la Collection Nationale a été présenté. Cela a été également l'occasion d'évoquer les questions qui ont émergé lors de la mise en œuvre de ces deux démarches notamment sur les droits et devoirs des gestionnaires de collection, sur la gestion des données associées, les caractérisations

attendues, la réutilisation des dénominations... Ces sujets sont à l'ordre du jour des travaux de la Section CTPS Ressources phytogénétiques.

## Témoignage d'acteurs impliqués dans la démarche nationale

### Reconnaissance officielle de gestionnaires de collections

*A titre individuel* : Centre régional des ressources génétiques Hauts-de-France (ENRx) –

*Richard BOUCHERIE*

Dans cette démarche, le mot important est la reconnaissance car le travail de conservation n'est pas forcément reconnu. Le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) des Hauts-de-France réalise des actions de conservation mais également un important travail en amont de recherche et de prospection des ressources. Ces travaux s'accompagnent de recherches ethnobotaniques par la collecte et le recueil de témoignages.

Les ressources collectées sont ensuite évaluées dans un objectif de les valoriser. Ce qui est visible, c'est la valorisation de ces ressources soutenues financièrement par la région Hauts-de-France. Les aspects liés à la sauvegarde et la conservation, bien que primordiaux sont invisibles. Il était important pour le CRRG Hauts-de-France de faire reconnaître leurs missions de gestionnaire de collections.

Le CRRG participe à plusieurs réseaux de conservation public-privé, ce qui est très enrichissant pour échanger sur les espèces conservées et participer aux régénérations et aux caractérisations de ces ressources. Toutefois, le manque de moyens limite le maintien de leur investissement dans ces réseaux d'acteurs.

La demande de reconnaissance officielle des gestionnaires de collection se compose d'un dossier complet, pensé pour répondre à une diversité d'acteurs demandeurs. Le dossier peut paraître plus long et complexe qu'il ne l'est vraiment et avoir, de prime abord, un effet « dissuasif » ou « démotivant » pour toute personne peu habituée à un travail administratif. Une fois la prise en main du dossier, et la compréhension que la totalité des questions ne concernent pas forcément sa structure, la complétion du dossier se révèle sans difficulté majeure. Pour le CRRG, deux personnes ont été mobilisées pour remplir les documents consacrés respectivement à la collection légumière (350 accessions) et la collection fruitière (1 550 accessions).

L'application du règlement santé des végétaux (RSV) et la gestion du suivi phytosanitaire des ressources en collection, notamment pour les espèces à reproduction végétative telles que les *Alliacées*, sont des aspects problématiques. Leurs mises en œuvre sont compliquées et nécessitent de trouver des solutions pour l'avenir.

*Au nom d'un réseau de gestionnaires* : Commission Technique Nationale de la Sélection et de Participation de la vigne (CTNSP) – *Laurent AUDEGUIN*

La CTNSP est un réseau composé de 40 membres partenaires de la sélection de vigne qui s'est organisé au début des années 2000 autour du CRB INRAE situé à Vassal et de l'Institut français de la vigne, et en lien avec la marque ENTAV-INRA®. En 2018, le réseau a décidé de candidater à la reconnaissance officielle des gestionnaires de collections au nom d'un réseau de gestionnaire. Cette démarche a nécessité un travail d'une année pour faire le tour des partenaires, en quête de leur adhésion à la procédure en marche. Cela a permis de mettre en lumière les exigences vis-à-vis de la traçabilité et les menaces sanitaires encourues au sein des conservatoires. Parmi ces risques sanitaires identifiés, il y a notamment les problèmes de

recontaminations avec des organismes réglementés qui pourraient amener à délocaliser rapidement les collections. Parmi les 40 membres qui composent le réseau, 10 ont obtenu la reconnaissance officielle.

Le réseau vigne attend de la reconnaissance une notoriété et une lisibilité plus large au niveau national mais également d'avoir accès à des financements, des possibilités de dérogations et un poids politique plus important lorsqu'un conservatoire ou une collection est menacé. Cela peut être, pouvoir agir lorsqu'un conservatoire est menacé par le tracé d'une LGV par exemple, ou dans les cas de stress hydrique, d'obtenir une dérogation pour éviter la perte de ressources.

En ce qui concerne le versement à la Collection Nationale, au regard des 6 cépages qui composent, à eux seuls, la majorité du marché mondial, il y a un réel intérêt de participer au versement et à la conservation d'une diversité de cépages. Toutefois, si la démarche est belle, elle n'en demeure pas moins problématique dans l'un de ces termes, qui impose la diffusion du matériel conservé, dès lors qu'il a été versé en Collection Nationale. Cette disponibilité se confronte à l'attachement fort vis-à-vis des clones sélectionnés par des opérateurs locaux, que les membres du réseau ne souhaitent pas voir être diffusés partout, sans retour sur l'investissement réalisé en amont. En effet, derrière cette réticence se cache une nécessité de reconnaissance de tout le travail accompli et de préserver la notoriété des accessions qui a son importance dans le domaine de la vigne. La marque ENTAV-INRA®, mise en place depuis 1995 a permis de générer des ressources financières afin d'accompagner le travail du réseau.

## Versement en Collection Nationale

### *A titre individuel : Thérèse LOUBERT*

Mme Loubert possède une collection composée d'une gamme diversifiée de rosiers parmi lesquels on peut citer les rosiers botaniques (47 accessions), les rosiers du Bengale, les rosiers *chinensis* et les rosiers issus d'un sélectionneur austro-hongrois (premier obtenteur qui s'est intéressé à la couleur bleue). Cette collection est le travail de toute une vie qui nécessite d'être pérennisée au-delà de son actuelle gestionnaire. C'est pourquoi Mme LOUBERT a entamé le versement d'accessions de rosiers botaniques peu connus de sa collection à la Collection Nationale et souhaite, à terme, léguer la collection au GEVES ou à INRAE afin d'en assurer la pérennité. Dans sa démarche, elle peut également compter sur l'appui du CCVS et du CNPH-Piverdière, centre de formation professionnelle et continue, pour préserver ses accessions.

Le montage du dossier de versement des accessions de rosiers de Mme Loubert, dans la Collection Nationale, s'est avéré assez complexe. La difficulté majeure a été de réunir la totalité des données attendues pour la complétion du dossier. La démarche lui a semblé longue et difficile, mais grandement facilitée par l'aide providentielle de Mme Alix PERNET (INRAE).

### *Au nom d'un réseau de gestionnaires : Réseau de coopération public-privé pomme de terre – Florence ESNAULT, pilote du réseau*

Le réseau de coopération public-privé pomme de terre se compose d'INRAE, des 4 sélectionneurs français de pomme de terre réunis au sein de l'ACVNPT et de la fédération des producteurs de plants de pomme de terre (FN3PT). Le premier versement en Collection Nationale s'est fait en 2013, avec le dépôt de 99 variétés françaises anciennes, radiées du Catalogue officiel français, probablement patrimoniale mais cette définition manque de clarté

et mériterait d'être éclaircie. Cet acte avait pour objectif de contribuer, au nom de la France, à la préservation et à la diffusion des ressources phylogénétiques.

Depuis la date clé de 2013, chaque réunion de réseau dédie un temps d'échange pour décider du versement ou non, de variétés radiées, dans la collection nationale. En effet, le but n'étant pas de les verser en totalité mais plutôt de cibler celles qui ont une valeur agronomique ou scientifique importante. Deux dossiers ont été déposés en 2020 et 2021.

Le montage du dossier de versement à la Collection Nationale s'est avéré assez difficile, notamment dans la collecte des données descriptives. La deuxième difficulté se situe au niveau du statut des variétés, et plus précisément pour s'assurer de leur statut juridique (inscrite, sous COV). Enfin, la troisième difficulté résulte de la possible réutilisation d'anciennes dénominations par de nouvelles variétés, ce qui peut prêter à confusion.

Pour conclure, l'intérêt du versement à la Collection Nationale est de permettre d'avoir une plus grande visibilité des collections et d'offrir la possibilité d'avoir des financements dédiés pour maintenir ces collections.

## Stratégie de conservation pour les ressources phylogénétiques d'espèces orphelines et de collections menacées

*Charles-Henry DUVAL – Gestion des espèces orphelines et collections menacées*

Les ressources phylogénétiques de certaines espèces sont conservées au sein de structures reconnues. D'autres ne le sont pas, ce sont les [espèces orphelines](#). Une des missions de la Structure de coordination nationale est de mettre en place des actions de sauvegarde des RPG de ces espèces orphelines. En fonction des espèces, de la taille des collections ou encore des acteurs mobilisables, plusieurs solutions peuvent être étudiées. L'une d'entre elles, est la mise en place de réseau de coopération regroupant des acteurs publics et privés autour de la gestion et de la mise à disposition de ces ressources. Deux réseaux ont pu être créés en 2021 sur les espèces orphelines haricot et oignon. Pour d'autres espèces, pour lesquelles un nombre trop faible d'acteurs s'intéressent à ces ressources, des solutions alternatives sont à développer soit en France, soit en collaboration avec les conservatoires existants au niveau européen ou international.

En parallèle, pour donner suite à la sollicitation d'acteurs régionaux, un travail d'identification des ressources potentiellement patrimoniales a été entamé sur les variétés radiées présentes dans les collections de référence du GEVES.

## Intégration de la dynamique nationale au niveau européen et international

*Audrey DIDIER – Coordinatrice nationale & Mariem OMRANI – Direction générale de l'alimentation (MASA)*

Au niveau européen, [le programme sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques](#) (ECPGR) regroupe 35 pays dont la France. Ce [réseau européen](#) développe plusieurs actions notamment (i) la diffusion des informations sur les ressources conservées et accessibles à la diffusion dans le milieu naturel et en dehors par la base de données [EURISCO](#), (ii) la mise en place d'une collection de ressources phylogénétiques mutualisées à l'échelle européenne [AEGIS](#), (iii) le développement de réseaux d'évaluation public-privé des ressources conservées [EVA](#) et (iv) l'élaboration d'une [stratégie pour la conservation et l'utilisation](#)

[durable des RPG](#) à l'échelle européenne. Une diversité d'acteurs français contribue à ces différentes actions aussi bien dans la rédaction de document de référence pour décrire les collections que dans le cadre des réseaux d'évaluation européens EVA. Des efforts restent à mener pour rendre plus visibles les ressources conservées en France, accessibles à la diffusion, dans la base de données européenne EURISCO.

Au niveau international, [la France est partie au Traité international](#) sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ([TIRPAA](#)) sous l'égide de la FAO. Le Traité régit l'accès aux ressources phylogénétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation. Après un rappel du fonctionnement du Traité international et de son système multilatéral (MLS), un point a été réalisé sur les contributions françaises depuis 2009 soit par un réseau de coopération public-privé soit par la France. En juin 2023, 4 391 accessions des genres et espèces de l'annexe I, maintenues en France étaient disponibles via l'accès facilité (sMTA) du TIRPAA.

## Temps d'échanges & conclusion de la matinée

*Animation : Nathalie AUGÉ, Responsable communication GEVES*

Les enquêtes réalisées par le GEVES ont permis de recenser une partie des ressources phylogénétiques nationales. Cet état des lieux permet désormais de se pencher sur les directions à prendre afin de répondre aux ambitions nationales et internationales affichées. Tout l'enjeu de ces journées est de pouvoir échanger sur les problèmes rencontrés sur le terrain et de construire ensemble une stratégie pour la conservation et la mise à disposition des RPG qui soit réaliste et adaptée au plus grand nombre. C'est également d'œuvrer ensemble pour rendre ces ressources plus visibles et pérennes, ce qui est l'objectif premier de la Collection Nationale. Pour construire une stratégie, il faut définir les axes sur lesquels il faut agir. Cette définition se fera uniquement grâce au concours de chacun en commençant par structurer le réseau des ressources phylogénétiques françaises. Cette structuration passe par la contribution à la démarche nationale de reconnaissance des gestionnaires de collections et au versement à la Collection Nationale. D'un point de vue politique, ces sujets seraient à porter au niveau institutionnel, car actuellement, ils sont surtout couverts au niveau réglementaire. La conservation des ressources phylogénétiques devrait également être intégrée dans les plans nationaux, comme la sauvegarde des ressources de lentilles dans le plan protéine.

Actuellement, au niveau international, la France n'est pas un contributeur majeur du MLS du TIRPAA. Elle se place derrière l'Allemagne, les Pays-Bas, la Nordic Genebank et les Etats-Unis. Ces derniers ont déjà intégré dans le MLS un certain nombre de collections avec une politique de diffusion très large. Ce retard s'explique par la démarche de co-construction récente autour des ressources phylogénétiques avec une organisation nationale très éclatée, qui ne se retrouve pas forcément dans les autres pays. Dans le cadre du TIRPAA, les diffusions sont réalisées essentiellement par les centres internationaux de recherche agronomique déjà en possession de ressources, collectées avant tous les travaux de régulation. Le système multilatéral du TIRPAA a permis de résoudre le souci de « propriété des pays ». Au-delà des centres internationaux de recherche agronomique, il est possible d'avoir une vision plus globale des flux grâce notamment à une plateforme, nommée easy-MTA, tenue par le secrétariat du Traité international, qui réalise des statistiques sur les espèces les plus sollicitées, les principaux pays récipiendaires, les expéditeurs ainsi que des cartographies par

région du monde. Des synthèses y sont faites régulièrement lors des organes directeurs du Traité. En ce qui concerne la France, 90% des flux des ressources restent au niveau national.

L'ambition nationale est d'améliorer graduellement la visibilité des ressources maintenues en France dans les prochaines années. Cette amélioration progressive va se faire sur trois points : (i) au niveau de la commission européenne, en intégrant les ressources phylogénétiques dans les négociations de la future politique agricole commune ou dans l'évaluation du règlement santé des végétaux ; (ii) Au niveau du TIRPAA, en soutenant l'élargissement de la liste des genres et des espèces de l'annexe 1, afin qu'elle couvre davantage d'espèces pour l'alimentation ; (iii) Enfin, il y a un enjeu autour du financement du fonds de soutien du Traité qui se fait actuellement sur la base du volontariat et qui est peu abondé. A noter toutefois que depuis 2017, SEMAE contribue au Fonds de soutien du TIRPAA à hauteur de 175 K€ par an.

Nathalie AUGÉ a conclu la matinée en listant les mots-clés entendus tout au long de la matinée : conservation des RPGAA ; enjeu de reconnaissance aux niveaux national et international ; diversité des acteurs, des collections, des espèces ; caractérisation ; partage ; sensibilisation ; force du réseau et contraintes ; volonté des acteurs et de l'état d'accompagner cette conservation pour avancer, cadrer, organiser, structurer ; engagement fort et volonté de sens.

## Soutien aux collections

*Mariam OMRANI – Direction générale de l'alimentation (MASA)*

*Pauline HEBRARD – Chargée de mécénat du Fonds Collections & Biodiversité*

Au niveau national, des [soutiens financiers](#) dédiés à la conservation, la caractérisation et la valorisation des ressources phylogénétiques ont été mis en place depuis 2017 via le [fonds de soutien du ministère chargé de l'Agriculture](#). 53 projets ont été financés pour un budget d'environ 847 K€ majoritairement sur des espèces fruitières et ornementales. Les projets étant majoritairement consacrés à la régénération des collections, à de la caractérisation et de l'investissement.

[Ces financements sont complétés depuis 2021](#) par des appels à projets du [Fonds Collections & Biodiversité](#) créé par 8 acteurs impliqués dans la conservation et la valorisation des ressources phylogénétiques. 8 projets sont actuellement soutenus et accompagnés par le Fonds de dotation.

## Ateliers

*Les restitutions des ateliers permettent de garder une trace des échanges entre les participants et les pistes proposées durant les ateliers. A ce stade, cela n'engage en rien un possible développement de ces propositions.*

### Comment s'organiser pour mettre en œuvre la réglementation phytosanitaire ?

*Animation : Jean-Marc AUDERGON (INRAE) / Laure JOLLY (GEVES)*

*Présentation : Anne LEGUAY (Service régional de l'alimentation – SRAL, MASA)*

*Nombre de participants : 33*

L'atelier a été suivi par une grande diversité d'acteurs en termes de structures et de connaissances sur la réglementation phytosanitaire, allant d'une grande méconnaissance à une connaissance très pointue de cette dernière. La présentation des éléments clés de la réglementation sanitaire par Mme Anne LEGUAY, a tantôt été un apprentissage du cadre général de ladite réglementation, tantôt une source de questions plus techniques et ciblées. Elle a clairement rappelé la responsabilité des opérateurs dans la mise en œuvre et le suivi sanitaire. Trois grands types de questionnements ont émergé, portant sur l'interprétation du cadre (notamment la typologie du matériel végétal et la nature du suivi documentaire : certificat phytosanitaire *versus* Passeport phytosanitaire), sur la nature des opérateurs et leur aptitude à accueillir et/ou intégrer le cadre réglementaire, et enfin sur la nécessaire formation à la détection des agents pathogènes. La présentation a été aussi l'occasion de rappeler le rôle pivot des SRAL comme médiateur, tant en appui à la mise en place de la démarche par les opérateurs, que dans l'accompagnement de situations difficiles.

De manière plus distanciée, la compréhension du règlement santé des végétaux ne tient pas tant à la disponibilité et l'accessibilité des sources d'information mais plutôt à la difficulté de compréhension de la réglementation et à son application dans le cadre des cultures qui intéressent l'opérateur. Une aide à l'interprétation des textes réglementaires pourrait être déployée par culture avec des prérequis, telle une démarche de cartographie sous forme de logigrammes, dans lesquels seraient précisées les procédures à mettre en œuvre en cas de doute ou problème.

### Comment respecter les règles d'accès et de partage des avantages liées à l'utilisation des RPG ?

*Animation : Emmanuel GEOFFRIAU (Institut Agro Angers-Rennes) / Alix PERNET (INRAE)*

*Présentation : Mariem OMRANI (Direction générale de l'alimentation, MASA)*

*Nombre de participants : 51*

Au cours de cet atelier, les différents participants ont dressé une liste d'actions à mettre en œuvre pour mieux appréhender l'Accès et le Partage des Avantages (APA) sur les ressources phylogénétiques, de la plus facile à réaliser à la plus engageante. L'une des premières actions proposées serait de créer des **outils documentaires tel qu'un guide** détaillant les différents cas de figures avec une distinction entre les actions à réaliser lors de

l'obtention des ressources, de celles en lien avec leur diffusion. Il pourrait être également utile de créer un logigramme de décisions.

Dans une version plus « 2.0 », il a été suggéré **la mise en place d'un portail numérique composé de trois fonctionnalités** qui proposeraient : 1/Un outil d'aide à la décision conduisant à des modèles de documents adaptés (et adaptables), qui se substituerait au logigramme de décisions précédemment proposé, 2/ Une base pays au niveau national qui serait mise à jour quotidiennement et 3/ Un annuaire avec des liens et explications des spécificités de chaque site internet.

Entre autres moyens d'actions suggérés, il pourrait être envisagé un **partage d'information dynamique tel un forum organisé** qui permettrait de partager les expériences et les exemples, ainsi que les cas particuliers. Il pourrait également être envisagé une foire aux questions avec des réponses rédigées par un expert.

Enfin, la dernière suggestion serait de proposer une liste de **personnes ressources, avec une implication grandissante**. Cela se caractériserait par une aide pour 1/ vérifier les modèles de documents, 2/ répondre en direct à toutes les questions que se posent les gestionnaires de collection, 3/ faciliter le versement en Collection Nationale et 4/ prendre en charge la rédaction des documents liés à la réglementation, au versement en Collection Nationale et/ou à la reconnaissance des gestionnaires. Dans l'hypothèse où le ministère chargé de l'Agriculture n'aurait pas les moyens de mobiliser des personnes sur cet appui, certains participants ont émis l'idée de créer une structure privée avec des personnes expertes pour appuyer le versement en Collection Nationale. Ce service serait payé par le ministère.

### Partage d'expériences pour imaginer les financements de demain pour la conservation des RPG

*Animation : Pascal COQUIN (GEVES) / Nathalie AUGÉ (GEVES)*

*Nombre de participants : 45*

L'atelier a commencé par un état des lieux des financements multiples existants au niveau européen, au niveau français et au niveau régional. Pour imaginer les financements de demain, il faut connaître la diversité des financements d'aujourd'hui et s'en inspirer. Ce partage de connaissance peut se **faire oralement, lors de journées** comme celle-ci, ou par la mise en place de supports tels qu'un **inventaire des solutions de financements** ou d'une **plateforme qui servirait d'outils méthodologiques** pour les gestionnaires qui chercheraient des financements.

Les financements peuvent être d'origine privée ou publique. Quelle qu'en soit la nature, les 3 groupes qui se sont succédé ont permis de dresser une liste de financements inspirants qui pourraient servir demain à la conservation des ressources.

Les **financements publics** pourraient passer par :

- Une **synergie à trouver entre les différents ministères** notamment ceux de l'environnement et de l'agriculture,
- L'association du **ministère de la culture** sur la conservation du patrimoine immatériel et matériel des RPG,
- Une **incitation ou une sensibilisation des régions, par l'Etat**, afin qu'elles allouent un budget dédié à la conservation des RPG,

- L'obtention de **financements spécifiques pour les gestionnaires de réseaux nationaux**,
- **Une valorisation du statut de gestionnaires de collections** afin de rendre le système plus incitatif,
- **Une revalorisation importante des budgets dédiés aux appels à projets du ministère** qui doivent pouvoir financer, en dehors d'actions ponctuelles, des activités courantes pour le maintien des collections qui sont des activités coûteuses mais nécessaires à une conservation pérenne des ressources.

Les **financements privés** pourraient passer par :

- La recherche de **mécénats** : entreprises, Fonds de dotation,
- L'établissement d'une **plateforme dédiée aux gestionnaires** officiellement reconnus et aux structures contribuant à la Collection Nationale (présentation des collections et des organismes) permettant de récolter des dons de particuliers,
- La valorisation de produits issus des collections (excédent de multiplication, fruits, feuille...),
- La création d'un **fonds financé par les utilisateurs (taxe des entreprises) des ressources végétales au sens large** (alimentaire, cosmétique...) et pas uniquement lors de la diffusion des ressources pour un partage juste et équitable,
- Une **contribution, via une plateforme nationale, au maintien des collections des entreprises** souhaitant accéder à la ressource phytogénétique en fonction de leur chiffre d'affaires.

L'identification de financements privés, demande d'évaluer la valeur donnée à la ressource et à son accès. Une aide est nécessaire pour évaluer le prix des collections, ce qui permettrait, selon la catégorie d'utilisateurs et l'usage envisagé, de faire une négociation plus adaptée des contrats signés. Toutefois, les petites structures n'ont pas la capacité de négocier avec les services juridiques des grandes entreprises, c'est pourquoi un financement en amont est nécessaire. Un appui pour l'établissement des contrats par un service référent serait intéressant pour les gestionnaires.

Pour conclure, cet atelier est d'importance car il y a une vraie nécessité de changer d'échelle au niveau des financements alloués à la gestion et la caractérisation des ressources phytogénétiques. Ces moyens sont estimés trop faibles pour apporter un soutien durable à la conservation des ressources phytogénétiques. En effet, actuellement la moyenne des financements par projets du fonds de soutien du ministère chargé de l'Agriculture s'élève à 16 K€ euros par projet. En comparaison, l'Etat met des millions pour la conservation de la biodiversité sauvage alors qu'il est fait état de 847K€ sur 6 ans pour la biodiversité cultivée. Il faudrait au moins obtenir un million d'euros par an pour réaliser des projets pérennes, d'autant que la rédaction des projets demande également un investissement important de la part des gestionnaires.

## Partage d'informations sur les méthodes de conservation et de caractérisation

Animation : *Charles-Henry DUVAL (GEVES) / Olivier IBARRA (Pôle fruitier de Bretagne)*

*Nombre de participants : 49*

Le déroulé de cet atelier a pris la forme de discussions libres, abordant tantôt le volet conservation, tantôt le volet caractérisation. Les éléments identifiés lors du premier groupe ont servi de base aux autres ateliers, ce qui a orienté les éléments abordés.

Volet conservation :

### **Espèce à multiplication végétative**

#### - *Sécurisation du foncier*

La **stabilité du foncier** est une problématique, notamment pour les collections en verger dont la durée est sur le long terme. Quelques structures non-proprétaires du foncier optent pour des conventions multi-acteurs, avec ou sans bail. Reste que la durée théorique d'un bail dépend aussi des décideurs en place et de la pression d'urbanisation. Un point de vigilance a été soulevé lorsque la gestion et l'entretien du foncier ne sont pas réalisés par la structure qui gère la collection, par exemple dans le cas de mise en place d'éco-pâturage, ou même de sous-traitance de débroussaillage.

#### - *Identification des ressources*

L'identification individualisée des collections *in situ*, au-delà d'un plan papier ou numérique à actualiser régulièrement, pose la question de **l'étiquetage pérenne**. Plusieurs structures ont opté pour différentes stratégies pour optimiser la durée de vie ou de présence des étiquettes :

- L'utilisation d'un code emplacement ou d'un code-barre dans le cas de plantations denses qui permet de s'affranchir des éventuels changements de nom ou de tentation d'emporter l'étiquette, voire de prélèvements excessifs des greffons,
- Sur les outils, des retours positifs des participants ont été faits sur des étiqueteuses de type Dymo, d'étiquette en « dilophane » ou d'utilisation de logiciels libres de génération d'étiquettes,
- Le géoréférencement des arbres permet de sécuriser la perte d'étiquette *in situ*.

La problématique d'étiquetage est différente selon qu'il s'agit d'un espace ouvert ou non au public. Parmi les informations utiles pour le gestionnaire d'arbres fruitiers ont été citées : le code emplacement, le type de porte-greffe, l'année de plantation, l'année de greffage et le nom d'introduction du greffon, le nom « officiel », le code MUNQ ou PUNQ (code unique attribué par INRAE sur la base des analyses moléculaires) lorsqu'ils existent.

#### - *Protection contre les dégâts de gibier*

La nécessité de **protéger les plants** du gibier (ou des animaux de pâturage) a également été régulièrement soulevée. Les clôtures doivent être de qualité et suffisamment hautes.

#### - *Etablissement de double de sécurité*

La mise en place de doubles de sécurité s'avère nécessaire car les risques de perte de ressources sont nombreux. Cela concerne la mise en place de **double de sécurité physique** (protection de la ressource des aléas climatiques, incendies...), **et numérique** pour ne pas perdre les données associées à la collection (localisation, traçabilité, caractérisation...). **Un**

**travail en réseau serait nécessaire pour identifier au niveau national les variétés largement conservées et celles moins bien conservées voire conservées sur un site unique. Les actions de conservation pourraient ainsi être mieux ciblées et plus efficaces.** La question du conventionnement entre le gestionnaire du doublon et le gestionnaire de la collection doit également être posée. Afin d'avoir des informations comparables entre les deux sites et tenir compte des différences biogéographiques des doubles de sécurité, l'utilisation de variétés témoins est préconisée.

Pour certaines espèces, vigne notamment, la conservation *in vitro* permet un gain de place et évite le risque environnemental. Globalement, la mutualisation des listes d'accessions des conservatoires de la vigne pourrait permettre un gain de place et une meilleure répartition entre réseaux.

### **Espèce à multiplication sexuée**

- *Régénération des ressources*

La problématique du **nombre de plantes nécessaires pour limiter la dérive génétique** chez les espèces allogames (environ 80) a été soulevée. Certaines espèces, notamment d'apparentées sauvages, nécessitent des croisements manuels limités par les ressources disponibles au bon moment. Certains acteurs travaillent en réseau pour la multiplication de leurs variétés parfois avec des agriculteurs multiplicateurs de semences, des paysans semenciers, des écoles ou des amateurs éclairés. Les acteurs travaillent souvent en réseau local pour les opérations post-récolte sur leurs semences (battage, tri...). Ces opérations « simples » pour lesquelles le matériel est assez commun ne semblent pas poser de problème. Pour d'autres opérations (mesure de l'humidité de la semence, conditionnement...) **l'accès à des connaissances plus poussées et à du matériel plus performant pourrait améliorer la conservation.**

- *Etablissement de double de sécurité*

La sauvegarde des collections associant la mise en place d'un double de sécurité **n'est pas systématique** pour des raisons de partenariat à trouver, de temps à y accorder ou d'équipements disponibles bien que les acteurs y soient très sensibilisés.

### Volet Caractérisation :

- *Méthodes et outils utilisés pour enregistrer des données de caractérisation*

Plusieurs outils ont été évoqués : Adonis (INRAE), QFields (de QGis), Fieldbook (open source), qui semblent faciliter le travail de retranscription des notes dans des tableurs, jusqu'à présent manuscrites, et permettent de prendre des photographies « intégratives » (directement liée à la ressource observée).

**Il ressort de cet atelier le besoin et l'envie de mieux connaître ces outils avec le témoignage de leurs utilisateurs, voire des formations simplifiées à l'utilisation de ces outils.**

- *Quelle caractérisation et pour quel objectif ?*

Il n'existe pas de protocole parfait, il semble que les acteurs créent leurs propres protocoles en s'aidant parfois de ceux existants : protocoles utilisés pour les épreuves DHS (OCVV ou UPOV), protocoles pour la description de RPG (Bioversity, IPGRI, IBPGR, ECPGR...). Les protocoles existants, aux niveaux français et international, ne sont pas toujours connus.

Afin d'aider les gestionnaires, une **liste minimum de descripteurs** pourrait être envisagée, par un travail collectif, dans un objectif de conservation (et caractérisation) en réseau. Cela soulève également, la notion de caractérisation participative et des différents

niveaux possibles des participants. Il serait utile de définir 2-3 niveaux de caractérisation selon l'observateur : amateur, confirmé ou expert.

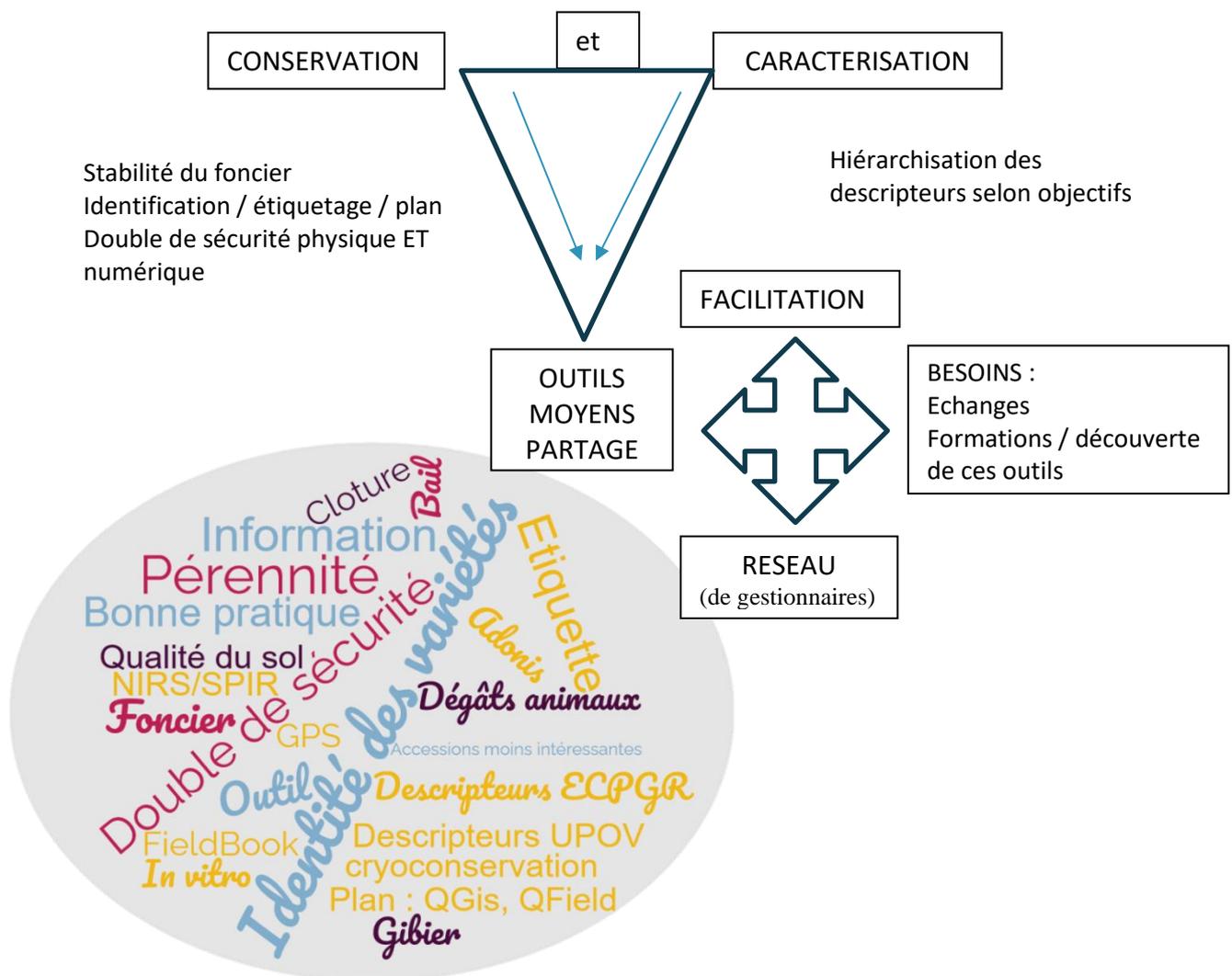
Dans tous les cas, il y a une nécessité d'échanger concrètement sur ces sujets, qui demandent du temps et de l'argent.

- *Analyse moléculaire*

Pour les espèces légumières, certains acteurs souhaiteraient pouvoir identifier génétiquement une souche mais il n'existe souvent pas de données sur les variétés recherchées ou du matériel ancien auquel comparer le nouveau matériel. La vérification de l'identité se fait donc surtout sur le phénotype.

En conclusion, des ateliers très concrets pourraient être mis en place : recherche de protocole de description, mise en place et utilisation d'outils numériques (plan, caractérisation...). Il semble nécessaire d'accentuer la mise en réseau et les échanges entre les acteurs tant pour la conservation des accessions (doubles de sécurité) que pour leur caractérisation (protocoles utilisés, bibliographie...).

Schéma de synthèse de la restitution :



## Comment devenir gestionnaire de collection(s) ou/et verser des ressources en Collection Nationale ?

*Audrey DIDIER (GEVES) Secrétaire technique de la Section CTPS Ressources Phytogénétiques*

*Nombre de participants : 26*

L'objectif de ce temps d'échange était de permettre aux gestionnaires de poser des questions sur les demandes de reconnaissance de gestionnaires de collection(s) ou sur les propositions de versement en Collection Nationale à partir de leur document prérempli afin d'apporter des réponses au cas par cas.

Les questions posées viendront alimenter la foire aux questions présente sur le site internet du GEVES.

## Conclusion de la journée

*Patrick FALCONE – CGAAER, Président de la Section du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS) des espèces cultivées dédiée aux Ressources Phytogénétiques*

Ingénieur forestier de formation, Patrick FALCONE a un parcours orienté environnement principalement au ministère chargé de l'Agriculture (biodiversité, agroécologie, eau, biocarburants, ...) et a peu abordé les ressources génétiques.

Les exposés de la journée ont été riches, intéressants et parfois déroutants, en particulier les ateliers. Le sujet des ressources génétiques est passionnant mais tentaculaire. C'est avant tout une affaire de spécialistes et de passionnés qui recouvre une notion d'engagement et d'intérêt général.

Le panorama, présenté en début de matinée, a montré une vision partielle des acteurs qui sont très divers, plus ou moins importants et structurés, sans avoir toutefois d'informations sur les redondances possibles entre les collections que ces acteurs gèrent.

Il a également noté que des définitions sont assez fluctuantes entre les acteurs autour de la conservation (*ex situ*, *in situ* et à la ferme) et sur la notion de ressources patrimoniales. Des éléments restent également à clarifier pour les acteurs comme le caractère indépendant de la reconnaissance officielle en tant que gestionnaire de collections et le versement en Collection Nationale, la définition des droits et des devoirs des gestionnaires impliqués dans la démarche ou encore la réglementation d'accès et de partage des avantages des bénéficiaires qui semble complexe même pour les experts.

Patrick FALCONE constate qu'il reste beaucoup de choses à faire et souligne la nécessité de travailler en réseau. Toutefois, si les ressources génétiques sont à la base de la souveraineté alimentaire, leurs enjeux sont peu visibles par le politique, notamment au niveau des territoires. Il existe actuellement des financements significatifs pour la conservation de la biodiversité sauvage et pour la gestion durable des forêts, notamment en réponse aux événements climatiques récents (incendies de forêt, dépérissement forestier...). Le sujet des ressources génétiques doit devenir plus visible. Autant de raisons de travailler sur la stratégie nationale évoquée par le Ministre dans son introduction, qui est une des recommandations du rapport sur le « [Rôle de l'État dans le suivi des acteurs gestionnaires de collections reconnus officiellement, dans la conservation des ressources phytogénétiques et dans la conservation de la collection nationale](#) » élaboré par Véronique VISSAC-CHARLES et Grégoire THOMAS du CGAAER.

Concernant les financements, il conviendrait de mobiliser les fonds communautaires (FEADER) pour la conservation des ressources phytogénétiques. Si l'Etat ne peut pas tout, il peut cependant œuvrer pour associer les régions dans la stratégie nationale de conservation de ces ressources et les sensibiliser sur ces aspects à forte dimension patrimoniale.

*Emmanuel KOEN – Sous-directeur de la santé et de la protection des végétaux, Direction générale de l'alimentation (DGAL), ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire*

Emmanuel KOEN a constaté la richesse des discussions et des échanges ainsi que la diversité des acteurs notamment dans les ateliers de l'après-midi auxquels il a pu participer. Il a entendu la difficulté des acteurs à se retrouver dans la nébuleuse réglementaire (Règlement santé des végétaux / Protocole de Nagoya / TIRPAA) et à identifier les exigences à appliquer.

En ce qui concerne le règlement santé des végétaux, il a noté les difficultés rencontrées, notamment sur fruitiers, pour reconnaître l'ensemble des organismes nuisibles réglementés. Des échanges sont en cours au niveau de l'Union européenne pour élaborer un outil informatique facilitant la reconnaissance des organismes nuisibles avec une entrée par culture, ce qui rendrait plus facile l'application du règlement. Il a rappelé également que l'interlocuteur de proximité à contacter pour toute question est le SRAL.

Emmanuel KOEN a indiqué avoir conscience que le fonds de soutien mis en place par le ministère ne répond que très partiellement aux attentes des gestionnaires. Ce fonds vient en complément d'autres mécanismes de soutien. Il sera nécessaire d'avoir plusieurs sources de financement à l'avenir et des pistes intéressantes ont été évoquées dans l'après-midi. Ces éléments seront précieux pour la construction de la stratégie nationale d'ici fin 2024.

Il a tenu à remercier les acteurs qui ont contribué aux enquêtes nationales car ils ont été très sollicités pour l'élaboration des deux rapports :

- [La biodiversité cultivée en France - Regard sur les actions menées en France pour la conservation et la valorisation des ressources phytogénétiques entre 2014 et 2019](#) qui a été publié récemment sur le site internet du GEVES et bientôt sur celui du ministère chargé de l'Agriculture,
- Le [Rôle de l'État dans le suivi des acteurs gestionnaires de collections reconnus officiellement, dans la conservation des ressources phytogénétiques et dans la conservation de la collection nationale](#) élaboré par le CGAAER et qui sera bientôt disponible.

Il a également adressé ses remerciements aux participants pour leur engagement dans la préservation des ressources phytogénétiques ainsi qu'à l'équipe de la Structure de Coordination Nationale et à l'ensemble du comité d'organisation pour la tenue de ces rencontres. Il a réaffirmé l'importance des rencontres physiques et a donné rendez-vous aux participants pour 2025.

## Remerciements

*La Structure de coordination nationale tient à remercier chaleureusement :*

- *L'institut Agro Rennes-Angers pour avoir mis à disposition ses infrastructures pour la tenue de ces rencontres,*
- *Le Comité d'organisation : Nathalie AUGÉ, Audrey DIDIER, Charles-Henry DUVAL, Emmanuel GEOFFRIAU, Olivier IBARRA, Mariem OMRANI, Alix PERNET, Arnaud REMAY, Bernice van ISSUM-GROYER,*
- *L'ensemble du personnel GEVES mobilisé pour l'organisation pratique de ces journées : Arnaud, Bernice, Charles-Henry, Flora, Hiba, Laure, Nathalie A., Nathalie C., Pierre, Rachel, Stéphanie...*
- *Les gestionnaires ayant témoigné, les animateurs des ateliers et les intervenants,*
- *Les représentants du ministère chargé de l'Agriculture,*
- *Le personnel des différentes structures qui nous ont ouvert leurs portes et ont permis la poursuite des échanges entre acteurs : l'Arboretum de la Ville d'Angers, Bio Loire Océan, le CRB RosePom de INRAE, le CRB Carotte et autres Apiacées légumières de l'Institut Agro, la station de Brion du GEVES et la roseraie de Madame Loubert.*



*Crédit photo : K. Guérif*

*Lors de ses rencontres, les travaux conduits sur les rosiers à INRAE ont été présentés par Laurence HIBRAND - SAINT OYANT. Outre son expertise scientifique, Laurence savait communiquer sa passion et son enthousiasme pour la recherche et les plantes ornementales. Nous lui rendons hommage.*

